

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 19/09/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, , GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier /formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : LAMY Dolorès (a donné procuration à Thierry CHARRET) ; JAMET Jérôme (a donné procuration à Christophe LECLERC)

M.KURAST Xavier, a été désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

10 délibérations ont toutes été adoptées à **l'unanimité** (11 voix pour). Celles-ci sont publiées sur le site internet de la commune www.chazemais.fr

→ ***Mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024***

Après le rappel du contexte réglementaire et institutionnel, le Maire indique opter pour la nouvelle nomenclature comptable M57 abrégée. Le secrétariat de Mairie sera formé très prochainement à cet effet par l'ATDA et la Trésorerie Municipale. L'entrée en vigueur de ce changement de nomenclature est prévue pour le 1^{er} janvier 2024.

→ ***Demande d'une subvention départementale au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagements de sécurité routière concernant les traversées des deux hameaux les plus peuplés Villevendret et La Prugne***

Pour sécuriser les traversées des deux hameaux les plus peuplés qui sont Villevendret et La Prugne, équipés d'arrêts de bus scolaires, les limites de l'agglomération de la commune sont modifiées pour y intégrer ces deux lieux-dits. Les automobilistes sont dès lors invités à réduire leur vitesse et respecter les passages piétons.

Pour ces travaux, le département de l'Allier est sollicité à hauteur de 40% du montant HT, au titre du dispositif des amendes de police.

→ ***Les tarifs de la cantine pour les adultes sont maintenus***

Les tarifs fixés l'an dernier sont maintenus à l'identique : les adultes (enseignants, employés communaux, assistants d'éducation...) peuvent prendre leurs repas au restaurant scolaire de l'école Hubertine AUCLERT, pour 3,55 euros.

Pour les élèves, c'est la tarification sociale qui s'applique.

→ **Approbation des rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement non collectif 2022 – SIVOM Rive Gauche du Cher**

Les deux rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement non collectif pour l'année 2022 sont approuvés. Le tarif du contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif est de 95 euros et de 90 euros pour les installations existantes.

Concernant le service public d'eau potable, l'abonnement est de 78 euros et le prix du m³ passe de 1,73 € HT à 1,77 € (de 0 à 800 m³).

Chazemais est alimenté par le réseau PRAT – Rive Gauche du Cher.

→ **Une nouvelle compétence communautaire intitulée « aide aux assistantes maternelles »**

La modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel est validée pour la prise de compétence « Aide à l'installation et au maintien des assistantes maternelles du territoire ou exerçant sur le territoire à travers un dispositif de subventions ».

Nos deux assistantes maternelles agréées sur le territoire de CHAZEMAIS ne devront pas hésiter à solliciter la Com.Com. pour bénéficier de ce dispositif de soutien quant à l'aménagement de leur logement en fonction de leur activité.

→ **Une répartition communautaire, à la majorité des 2/3, du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC 2023)**

La répartition est de 137 709 euros pour les communes et 77 068 euros pour la Com.Com. du Pays d'Huriel, soit 9 105 euros pour CHAZEMAIS. Cette recette de fonctionnement a diminué de 480 euros en deux ans.

→ **Une décision modificative de crédits pour la liquidation du Centre de Secours intercommunal de Vallon-en-Sully**

Suite à la dissolution du Centre de Secours intercommunal de Vallon-en-Sully, la liquidation des fonds est répartie en faveur des six communes adhérentes. 950,23 euros sont inscrits en recette supplémentaire de fonctionnement.

→ **Désignation du référent déontologue de l'élu local, signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Allier**

A l'installation du Conseil Municipal le 28 mai 2020, chaque conseiller s'est vu remettre la charte qui fixe les sept principes déontologiques qu'un élu local doit respecter.

Une loi dite « 3DS » du 21 février 2022 prévoit que chaque élu local doit être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Les élus de CHAZEMAIS accepte de signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Allier pour la désignation de ce référent qui sera un tiers indépendant.

→ ***Un repas intergénérationnel expérimental au tarif de 4 euros***

Le Maire, inspiré d'une nouvelle idée du fournisseur S.T.B (Saveurs et tradition du Bocage), propose d'expérimenter avec dix adultes un repas intergénérationnel au restaurant scolaire de l'école Hubertine AUCLERT à l'occasion du GRAND REPAS prévu le 19 octobre 2023. Le repas sera servi au tarif de 4 euros, préparé par le chef cuisinier Benoît LAROSE du restaurant Jardin Délice de Saint-Victor. Les enseignants et le personnel de service seront invités à y participer.

→ ***Une nouveauté pour Chazemais - Création d'un logo communal***

Le Maire, Christophe LECLERC et son premier adjoint, Thierry CHARRET qui met toutes ses compétences en matière de communication au service de la commune, ont eu le plaisir de présenter le travail graphique d'un logo communal qui n'existait pas jusqu'alors. Il s'agit de la création d'une identité visuelle remarquable par tous. Les associations recevant une aide financière ou matérielle de la commune de Chazemais pour l'organisation de leurs manifestations seront invitées à utiliser ce nouveau logo symbolisant CHAZEMAIS AU COEUR, Centre de la France.

→ ***Une analyse financière réconfortante et pourquoi pas un label VILLAGE D'AVENIR***

Après avoir reçu, le Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de Montluçon, le Maire et l'adjoint en charge des finances ont été rassurés sur la situation financière et sur une bonne gestion comptable et budgétaire de la commune. Les grands projets d'aménagements tels que la réhabilitation de la Maison du Garde et de sa grange aux abords de l'église Saint-Denis ainsi que la rénovation énergétique des logements communaux peuvent être engagés sereinement. Reste à solliciter les co-financeurs Etat Région Département.

Pour porter tous ces projets, la commune va candidater au label d'Etat **VILLAGE D'AVENIR** pour bénéficier d'un programme d'ingénierie à destination des communes rurales.

→ **Constitution d'un groupe de travail sur les énergies renouvelables**

Dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables et face aux différents projets d'implantations agrivoltaïques et éoliens, le Maire considère qu'il est nécessaire d'étudier concrètement ce sujet pour maîtriser le devenir de notre territoire.

→ **Pas de vidange de l'étang communal pour 2023**

En raison du manque d'eau sur la commune, l'étang communal route d'Audes ne pourra être vidangé cette année en novembre. La pêche est autorisée jusqu'au 10 décembre. Les cartes sont en vente au commerce de proximité LE GRILLON, au centre du bourg.

Chazemais s'anime, Chazemais se cultive - calendrier

- Conférence sur le Maquis de Chazemais, vendredi 6 octobre, à 19h, à la salle polyvalente
- Remise des récompenses concours des maisons fleuries (samedi 28 octobre à 11h00, Maison communale des services)
- Cérémonie du Samedi 11 novembre à 11h00
- Repas des plus de 60 ans Samedi 18 novembre à midi, à la salle polyvalente, prochaine distribution des invitations, et ou s'inscrire directement en Mairie

Autres organisations festives :

- Retransmission de tous les matchs de rugby, avec la grande finale le samedi 28 octobre : maison communale des services / LE GRILLON
- Dimanche 15 octobre : Bourse aux jouets et aux vêtements / A.P.E
- Dimanche 22 octobre : Représentation théâtrale / A.L.C
- Vendredi 27 octobre : Sésame au clair de lune / ECCV et ASA
- Mardi 31 octobre : Halloween / LE GRILLON
- Jeudi 16 novembre : Soirée beaujolais nouveau / LE GRILLON
- Dimanche 26 novembre : Après-midi Loto / ASA

Prochain Conseil Municipal, le mardi 24 octobre à 18h15